

La solidarité, ce n'est pas gratuit !



BARON-A

POLITIQUE Les conseillers communaux ont accepté jeudi dernier la création d'un fonds pour le développement durable. Pour le financer, tous les Grandsonnois vont devoir mettre la main au porte-monnaie, ce qui n'a pas manqué de faire réagir la droite.

TEXTES : CHRISTELLE MAILLARD

On aurait pu croire que la nouvelle taxe communale sur la consommation électrique allait passer comme une lettre à la poste. Car c'est le Conseil communal de Grandson qui a demandé à la Municipalité, via une motion, de créer un fonds pour le développement durable en 2019. Mais la belle idée s'est heurtée à la réalité de 2020 : la pandémie.

Ainsi, la droite s'est opposée à cette démarche en proposant, en vain, de repousser le débat. «Vu l'importance du sujet, la création d'une

taxe, et même si elle est peu conséquente pour les ménages, il faut tenir compte des répercussions que le Covid-19 va laisser sur les salaires de beaucoup de monde. Nous ne savons pas non plus de quoi seront faites les prochaines années, a relevé Pierre André Genier, au nom du groupe UDC qui déplore au passage que le règlement ne liste pas les subventions envisagées. Nous rappelons que les Grandsonnois viennent de refuser une augmentation d'impôts.» Et le PLR Hervé Cornaz d'ajouter : «Certains trouvent la taxe modeste, mais pour qui ? Si on l'estime à 12 francs par année pour une famille, il n'en sera pas de même pour une société qui trie les déchets plastiques ni pour une autre qui utilise des fours pour cuire du pain.» Pour lui, l'autre risque réside dans le fait que la Commune subventionne des initiatives qui n'auraient pas vraiment d'effet pour la nature, en aidant, par exemple, une personne à acheter un vélo pour sa remise en forme alors qu'elle continue à utiliser un 4x4 pour se rendre au travail.

CALCUL DE LA TAXE

Le concept retenu par la Commune pour alimenter le fonds pour le développement durable est de prélever 0,3 centime par kilowattheure. Ainsi, plus les personnes physiques et morales basées à Grandson consomment d'électricité, plus elles seront taxées.

Le syndic François Payot (PLR) a précisé la raison pour laquelle la Municipalité n'a pas annexé un catalogue des projets durables soutenus par la Commune. «On a préféré passer par une directive, qui sera soumise à la commission consultative, pour qu'on puisse être plus flexibles et plus réactifs en fonction des besoins et des demandes de la population.»

Quant à la gauche, elle a rappelé qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. «Avant de discuter du fonctionnement de cet outil, il faut déjà le valider», a noté Sébastien Deriaz (PS). Le Conseil communal a fini par accepter cette nouvelle taxe à la majorité, après un débat animé.



DUPERREX-A

Bon rétablissement

Le municipal Dominique Willer a dû lever le pied quelque temps pour des raisons de santé.

Son absence pouvant durer, son dicastère est assuré dans l'intervalle par Christine Leu Métille, pour les dossiers en cours et les projets avec le service des Travaux, et par le syndic pour ce qui a trait au tourisme et à l'élaboration du budget.

Remise à l'ordre par le chef de la Sécurité

À l'origine, pour sa rentrée, le Conseil communal de Grandson avait un gros dossier à traiter : celui des caméras. En effet, l'organe délibérant avait validé un règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance en décembre 2015. La Municipalité revenait de nouveau vers lui pour proposer cette fois-ci des mesures concrètes, à savoir la pose de 26 caméras sur le territoire communal.

Mais ce point a été retiré de l'ordre du jour à la dernière minute, ce qui a visiblement agacé le municipal en charge du dossier, **Francesco Di Franco**. «Je tenais à exprimer un peu ma surprise, pour ne pas dire autre

chose. La Municipalité trouve que la façon de travailler de la commission chargée d'étudier le préavis n'est pas correcte. Elle elle a été nommée il y a trois mois et a reçu le rapport il y a deux mois. Et quatre heures avant le délai de remise du rapport (*ndlr* : *lundi dernier*), on reçoit un mail pour nous dire, et je cite, que : *le délai était trop court.*»

Pourtant, d'après le chef de la Sécurité, il semblerait que la décision de repousser le dossier avait déjà été prise bien avant, relevant au passage que le président de la commission partait en vacances. «Il y a d'autres façons de travailler. Ce n'est pas forcément au président de la



DUPERREX-A

commission de rédiger son rapport, il peut déléguer, ajoute-t-il. Il n'y a pas d'urgence en soi, quoique je rappelle qu'au mois d'octobre l'année dernière, on a eu 30 000 francs de dégâts à la suite d'un report de dossier concernant Borné Nau. Donc ce report, je ne sais pas quel coût cela peut avoir, j'espère qu'on n'aura pas de mauvaise surprise en fin d'année.»